



Mise à disposition de l'étude d'impact de
la ZAC de la ZAC MULTI SITES
de Saint Martin Boulogne
du 19 février au 20 mars 2018

Notice explicative

La présente mise à disposition s'inscrit dans le cadre du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions relatives à l'évaluation environnementale et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes et de l'article L 123-19 du code de l'environnement qui prévoit la participation du public par voie électronique.

Elle constitue une étape du processus de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). En effet, dans le cadre l'élaboration du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) MULTI SITES une étude d'impact a été réalisée. Celle-ci a été transmise à l'Autorité Environnementale (AE) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), qui a donné un avis sur cette étude le 18 juillet 2013.

Les principaux domaines étudiés dans une étude d'impact d'un projet d'aménagement sont l'environnement urbain (documents de planification, déplacement, bâti réseaux), l'environnement humain (démographie, économie, risque et nuisances), l'environnement naturel (topographie, géologie, archéologie, hydrologie, climat, espaces naturels, paysages)...

Suivant la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, il a été décidé de mettre à disposition l'étude d'impact de décembre 2012, pour une durée de 1 mois, soit du 19 février au 20 mars 2018.

Le dossier mis à disposition comprend :

- la présente notice explicative relative au rappel des textes et des procédures
- Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC
- Le dossier de réalisation de ZAC
- L'étude d'impact comprise dans le dossier de réalisation de la ZAC
- Un complément d'informations relatives à l'actualisation du programme de la ZAC l'avis de l'autorité environnementale,
- et un registre destiné à recueillir les observations des publics

Le dossier sera consultable sur le site internet de la ville de Saint Martin Boulogne : www.saintmartinboulogne.fr (onglet « La Mairie/ZAC Multisites)

Il sera également consultable en format papier en Mairie au service Urbanisme aux heures d'ouverture des bureaux, sis 313 route de Saint Omer -62280 Saint Martin Boulogne – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Chacun aura la possibilité de consigner ses observations sur un registre mis à disposition au service Urbanisme., ou par papier.

En outre des registres, les observations pourront être adressées par mail à l'adresse suivante : contact@ville-stmartinboulogne.fr

Un bilan de cette période de mise à disposition sera établi puis tenu à la disposition du public par voie d'affichage en Mairie et par mise en ligne sur le site de la Mairie.

A l'issue de cette période de mise à disposition, le dossier de réalisation de la ZAC MULTI SITES sera présenté au Conseil Municipal pour approbation, et ce conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme.

De la même manière, le programme des équipements publics sera soumis pour approbation au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme.